

# **Demande d'inscription Fiera di u Pane di Lumiu Édition 2020**

La 6<sup>ème</sup> édition de la Foire du Pain aura lieu les 15 et 16 août 2020 sur la place du village de Lumiu.

**Afin de participer à cette foire, vous devez répondre aux critères suivants :**

- Être producteur-résident permanent en Corse
- Exercer une activité de production qui utilise des matières premières locales lorsque celles-ci existent
- Satisfaire aux cadres légaux et réglementaires qui régissent votre corps de métier
- Vous engager sur l'honneur à respecter les règlements qui régissent votre activité

**> Les exposants dont le dossier de déclaration s'avèrera insincère ou non respecté seront exclus du champ de foire.**

**> Toute activité de revente est également exclue.**

Merci de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous, remplir la fiche d'engagement sur l'honneur et fournir les justificatifs demandés sur ladite fiche d'engagement afin que votre demande soit étudiée. Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

Ces documents devront être adressés par mail : **cumitatudiafieradiupane.lumiu@gmail.com**

# EXPOSANT

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

RAISON SOCIALE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

N°D'IDENTIFICATION (Siret/ chambre des métiers/ MSN autre) \_\_\_\_\_

TÉL. \_\_\_\_\_ MAIL \_\_\_\_\_

## **Tarif de l'inscription pour les 2 jours : 20€**

(diminué cette année en raison du contexte économique lié à la situation covid 19).

Le règlement devra être effectué soit par chèque à votre arrivée, soit par virement bancaire une semaine avant la foire (le RIB vous sera communiqué une fois votre demande validée).

## **Infos pratiques et mesures exceptionnelles:**

L'organisation de cette foire est particulière cette année, du fait de la crise sanitaire que nous traversons. Il est important pour nous que les gestes barrière et les mesures de distanciation sociale soient respectés afin d'assurer le bon déroulement de la 6<sup>ème</sup> édition de cette manifestation culturelle et de préserver la santé de tous. Le nombre d'emplacement est donc limité. Chaque emplacement se trouve en extérieur. Les exposants pourront s'installer avec leur propre matériel (table d'exposition / parasol...) sur la place du village.

## **Un point d'accueil sera mis en place :**

Le rappel des gestes barrière sera affiché.

Du gel hydro-alcoolique sera à disposition à l'entrée de la foire.

Remise du programme du week-end aux visiteurs.

## **Votre arrivée sur place :**

Afin que l'installation de chaque exposant se déroule au mieux, nous vous demandons de bien vouloir être présent à partir de 7h le 15/08/2020 à l'entrée du village (embranchement de la Croix), muni de votre fiche d'engagement FRRAC. Votre emplacement vous sera alors indiqué.

Une fois votre matériel déchargé, votre véhicule devra être stationné sur le parking exposants situé sous l'église (accès par la nationale en voiture + escalier sous la place de l'église pour rejoindre le champ de foire).

## **L'ouverture de la foire aura lieu à 9h.**

**Des points de collecte pour le tri sélectif** seront disponibles à l'entrée du village et sur la place du village.

**Plus d'infos au 06 87 85 23 51**

**Date & signature du demandeur**



# FEDERATION DES FOIRES AGRICOLES, RURALES et ARTISANALES DE CORSE

NOM DE LA MANIFESTATION **FIERA DI U PANE DI LUMIU 2020**

Je soussigné \_\_\_\_\_

**Déclare vivre et exercer mon activité en Corse toute l'année.**

**Atteste l'exatitute des renseignements ci-dessous et m'engage à respecter les règles d'admission aux champs de foires adhérentes de la FFRAAC.**

<b>Ressortissant Chambres Consulaires (à préciser)</b>	CDA	
	CCI	
	CMA	
<b>Références Professionnelles</b>	SIRET ou SIREN	
	N° MSA	
	N° RCS	
<b>Provenance de la Matière Première</b>		
<b>Adhérent RSA</b>		
<b>Adhérent Groupe Professionnel</b>		
<b>Signe Officiel de Qualité</b>		
<b>Suivi Chambres d'Agriculture ou Autre (à préciser)</b>		
<b>Produits vendus sur les foires</b>		

**TOUT CHANGEMENT DE SITUATION DOIT NOUS ÊTRE SIGNALÉ AU PLUS TÔT. LE PROFESSIONNEL S'ENGAGE A RESPECTER LA RÈGLEMENTATION QUI LUI INCOMBRE. JOINDRE UNE COPIE DE L'INSCRIPTION (KBIS, SIRET) L'INSCRIPTION EST VALABLE POUR LES PRODUITS INDIQUÉS. L'ACTIVITÉ DE PRODUCTION DOIT UTILISER LES MATIÈRES PREMIÈRES LOCALES. L'ACTIVITÉ DE L'ARTISAN D'ART EXCLUE TOUT TRAVAIL DE SIMPLE ASSEMBLAGE.**

Fait à.....

*Signature*

Le.....